
Débroussaillons un peu l'entretien de votre terrain !

Marieville, le 12 juin 2018 – En ce début de période estivale où plusieurs résidents travaillent à l'entretien de leur aménagement paysager, la MRC de Rouville désire rappeler aux citoyens quelques essentiels sur la gestion des matières organiques. Retailles de cèdres ou rognures de gazon, en été, vous pouvez recycler et revaloriser!

Pratiquer l'herbicyclage ou revaloriser sa tonte de pelouse

Idéalement, la population est invitée à pratiquer l'herbicyclage. Il s'agit simplement de laisser les résidus de tonte de gazon sur place, plutôt que de les ramasser. Ces résidus permettront de protéger la pelouse en lui offrant un couvert d'humidité et réduiront la quantité de mauvaises herbes puisque la possibilité de pousser est moindre. En laissant sur place les rognures de gazon coupé, elles agissent comme de l'engrais et elles enrichissent votre pelouse tout en augmentant sa résistance à la sécheresse. Par le fait même, vous épargnerez du temps pour l'entretien.

Si toutefois vous considérez que la pratique de l'herbicyclage ne vous convient pas, sachez que vos rognures de gazon peuvent se retrouver dans votre Organibac (bac brun) et qu'il sera possible alors pour la MRC de les revaloriser en biogaz. Vous pouvez également penser à alterner dans votre bac brun les couches de gazon et vos matières déposées en vrac, cela permettra d'absorber davantage les liquides et de réduire l'humidité. Ainsi, vous diminuerez les odeurs qui pourraient s'en dégager. Si vos rognures de gazon sont abondantes, n'oubliez pas que vous pouvez déposer vos surplus dans des sacs de papier conçus à cet effet, et les déposer à côté de votre Organibac le jour de la collecte.

Jardiner avec son bac brun

Aucun problème pour les citoyens qui travaillent à faire de leur aménagement paysager un bel environnement sans mauvaises herbes et plantes trop envahissantes pour l'été! En effet, l'Organibac est le récipient à privilégier pour revaloriser ces matières organiques de façon ponctuelle. Les résidus de jardinage et de plates-bandes peuvent se retrouver dans le bac brun : herbe à poux, pissenlits, plantes, mauvaises herbes, etc. Si quelques petites brindilles s'y retrouvent, rien de dramatique, il ne faut toutefois pas y déposer vos branches d'arbres ou d'arbustes. La MRC de Rouville étudie la possibilité d'implanter une collecte de branches sur l'ensemble du territoire pour l'année 2019. Pour l'instant, nous vous invitons à communiquer avec votre municipalité pour connaître les points de dépôts possibles.



Recycler ses retailles de cèdres, un service gratuit et écologique!

Contrairement à vos rognures de gazon, les retailles de cèdres ne sont pas méthanogènes et ne peuvent pas se retrouver dans le bac brun! Certaines entreprises pratiquent le recyclage des retailles de cèdres par un procédé écologique qui permet d'en extraire l'huile essentielle et/ou en faire du paillis ou un amendement pour les sols agricoles. Certaines consignes s'appliquent pour que l'entreprise vienne récupérer gratuitement et directement à la résidence, vos retailles de cèdres. Dans la MRC de Rouville, le service est offert plus spécifiquement pour les municipalités d'Ange-Gardien, Marieville, Rougemont, Saint-Césaire et Saint-Paul-d'Abbotsford par l'entreprise Extra Cèdres inc. tous les lundis et mercredis. Il s'agit de communiquer avec le promoteur afin d'établir la date de la collecte, car cela doit se faire à l'intérieur des deux jours suivants la coupe des haies. Vous pouvez les rejoindre au 450-773-1000 ou sans frais au 1-800-563-1001.

Pour l'instant, les municipalités de Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Sainte-Angèle-de-Monnoir ne sont pas desservies par cette entreprise. Toutefois, le service des travaux publics de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu accepte les retailles de cèdres et les branches à son centre de dépôt de matériaux secs. La ville de Richelieu vous demande quant à elle de communiquer à l'hôtel de ville pour mentionner que vous avez des branches de cèdres; ils iront les récupérer par la suite à votre résidence. Attention, puisqu'ils ne récupèrent que les branches et non pas vos retailles, qui elles, doivent prendre la même direction que vos déchets! Quant aux citoyens de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, nous vous invitons à utiliser votre poubelle servant pour les déchets domestiques.

Un futur écocentre pour répondre à la demande

Soyez assurés que la MRC de Rouville travaille de concert avec l'ensemble des municipalités du territoire afin d'offrir un service adéquat pour l'ensemble des collectes et facilitant pour les citoyens qui y résident. D'ailleurs, le projet de construire un écocentre sur le territoire pourrait se réaliser au cours des prochains mois et faciliterait la démarche quant à la disposition de vos différents résidus verts, tels que les branches ou les retailles de haies de cèdres. Nous vous tiendrons informés de tout développement à ce propos.

N'hésitez pas à communiquer avec notre service info-collectes au besoin :
infocollectes@mrcrouville.qc.ca ou 450 460-2127 poste 123.

– 30 –

Source :

Geneviève Désautels
Coordonnatrice aux communications
gdesautels@coeurmonteregie.qc.ca
450-460-2127 poste 328

Information :

Étienne Rousseau
Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles
erousseau@mrcrouville.qc.ca
450-460-2127 poste 227